

Mardi 4 octobre 2011

L'espoir revient: le Tribunal Administratif va t il mettre fin aux constructions délirantes de M. Doucet ?

Nous vous informons de la conclusion du rapporteur public du Tribunal Administratif. Celui ci a demandé ce matin ***l'Annulation totale de la modification du PLU***, en raison de la : - méconnaissance de l'article R.123-2 et L.123-13 du code de l'urbanisme -

Les éléments avancés sont ceux qui avaient motivé notre demande d'annulation; en particulier que l'ampleur et les conséquences de cette modification justifiaient d'utiliser la démarche de Révision, avec l'importante et indispensable information des habitants, ce qui n'an pas été le cas.

Le jugement définitif du T.A. sera prononcé le 18 septembre prochain.

Enfin, les Argenteuillais qui se battent contre les projets de construction délirant de M. Doucet retrouvent espoir.

Les 2 barres de logements et pavillons qui menaçaient de défigurer l'espace du moulin d'Orgemont, la construction d'un immeuble dans la cour des HLM rue Pierre Joly, les immeubles prévus dans les jardins rue Kleber ou rue de la République, le massacre du quartier des coteaux, ne seront peut etre bientôt plus qu'un mauvais cauchemard ?

Share **Plus**
[Email](#)
[Lien](#)
[Imprimer](#)

Publié dans : [argenteuil](#) Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) [C.G.U.](#) [SIGNALER UN ABUS](#) [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)

Partager l'article : L'espoir revient: le Tribuna

Nous vous informons de la conclusion du rapporteur public du Tribunal Administratif. Celui ci a demandé ce matin...

Share